

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE HABITABLE SOLO / DUO 2019

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT HABITABLE SOLO / DUO OCCITANIE (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par la Ligue Voile Occitanie sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires cités ci-dessous.

Des classements seront faits, un pour les skippers en solo et un pour les équipages en duo sur des bateaux jaugés OSIRIS qui auront participé à au moins l'une des compétitions du CHAMPIONNAT.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de la Ligue Occitanie. Les autorités organisatrices s'engagent à ce que les AC et IC des régates du programme soient conformes à ce règlement.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Gruissan YC, SN Grau du Roi Port Camargue, SORAC, YC Canet, YC Grande-Motte, YC Port Leucate

ARTICLE 3 – PROGRAMME

9 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT :

7 au 10 mars à la Grande-Motte : Mini Figaro Golfe (Duo)

28 avril au Cap d'Agde : Solitaire Thierry Dodet (Solo)

11 mai à Port Leucate : La Solo Leucatoise (Solo)

29 juin au 7 juillet à Port Camargue : La Mini-Max (Duo)

6 et 7 juillet à Canet : La Duo 2019 (Solo-Duo)

7 septembre à Gruissan : La Solo (Solo)

9 au 11 novembre à Port Camargue : Le Défi du Lion (Solo-Duo)

17 novembre au Cap d'Agde : Régate en Double (Duo)

14 et 15 décembre à la Grande-Motte : Coupe de Noël (Solo-Duo)

ARTICLE 4 – ADMISSIBILITE

Tout voilier doté d'un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité et appartenant aux groupes A, B, C, D (anciennement D, E, F, G), R1, R2 et R3 (anciennement R3, R4) ayant participé à l'une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT. Les bateaux de la classe L pourront participer à certaines épreuves du CHAMPIONNAT mais ne figureront pas au classement général du CHAMPIONNAT.

ARTICLE 5 – TRANSMISSION DES CLASSEMENTS D'UNE COMPÉTITION

L'autorité organisatrice d'une compétition doit saisir les résultats dans FREG et les transmettre à la Ligue Occitanie. Il doit également fournir le classement Solo et /ou le classement Duo selon les catégories définies à l'article 6 ci-dessous.

ARTICLE 6 – CLASSEMENTS

6-1 Classement

La Ligue Occitanie est en charge de l'établissement des deux classements du CHAMPIONNAT.

Deux types de classements seront faits, un pour les skippers en solo et un pour les équipages en duo sur des bateaux jaugés OSIRIS qui auront participé à au moins l'une des compétitions du CHAMPIONNAT. Un bateau peut participer aux deux championnats Solo et Duo.

Définition des classes et séries :

Pour les classements, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient OSIRIS :

- HD1 rating brut de 0 à 9.9
- HD2 rating brut de 10 à 21
- HD3 rating brut de 21.1 à 26
- HD4 rating brut > 26.1

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins 5 bateaux au départ. Si une classe comprend moins de 5 bateaux, l'autorité organisatrice regroupera ladite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Chaque participation d'un bateau à une compétition donne droit à un nombre de points attribué en fonction de son classement général au sein du groupe Solo ou Duo. L'attribution des points se fera selon le système H décrit dans le guide OSIRIS Habitable.

Le classement du CHAMPIONNAT se fera en retenant les points obtenus sur les 3 meilleurs résultats en points des épreuves inscrites au programme précisé dans l'article 3. Cette attribution se fera sans reclassement par rapport aux bateaux n'ayant pas participé à l'étape.

La Ligue Occitanie adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs partenaires organisateurs des compétitions figurant au programme de l'article 3 et les publiera sur son site Internet.

6-2 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, ce sont les meilleures places (nombre de places de premier, de second, de troisième,...) qui permettront de faire la différence. Si des égalités subsistent, elles devront être tranchées en faveur du concurrent ayant obtenu la meilleure place sur l'épreuve du championnat ayant réuni le plus de participants. Pour le départage des égalités, toutes les épreuves sont prises en compte.

ARTICLE 7 - REMISES DES PRIX

Chaque étape pourra être récompensée à discrétion par l'autorité organisatrice.

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par la Ligue Occitanie.